

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 20 novembre 2015

Vendredi 20 novembre a eu lieu le comité d'établissement France 3 Nord-Est, à Strasbourg, qui a débuté par une pensée et une minute de silence à l'attention de toutes les victimes de l'attentat du 13 novembre dernier à Paris. Avant d'évoquer les points abordés lors de ce CE, voici tout d'abord l'édito de notre syndicat, par Roya Moradpour, représentante FO au CE.

« FO tient tout d'abord à adresser une pensée pour toutes les victimes de la tragédie du vendredi 13 novembre, sans oublier leurs familles et leurs proches. Nous ne pouvons être que choqués et révoltés par une telle horreur.

En subissant de telles attaques sur un lieu de spectacle, de sport ou incarnant cet art de vivre à la française, notre pays a connu l'attentat le plus meurtrier de toute son histoire.

Face à cela, c'est toute une solidarité nationale qui se met en place, et FO s'y associe évidemment.

Celle ci s'est traduite naturellement par un important travail à l'antenne, et par une très forte implication des équipes.

Dans l'entreprise, le grand sujet du moment est sans nul doute l'organisation des Assises. FO ne peut qu'encourager tous les salariés à y participer. Ces Assises ne doivent évidemment pas se limiter à de simples cahiers de doléances

Autre temps fort : l'accord pénibilité. Nous saluons l'effort fait par la direction dans ses propositions, qui vont bien au-delà des obligations légales. Pour Force Ouvrière, il serait appréciable d'aller encore plus loin : que les suggestions émises par la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail puissent avoir un caractère contraignant vis-à-vis des services RH à respecter ses dispositions.

Chez FO, nous n'oublions pas non plus les transpositions pour les métiers artistiques : nous demandons à ce sujet à la direction de respecter les accords.

Enfin, Force Ouvrière rappelle :

- son soutien au projet de chaîne "Toute Info", en n'oubliant pas que celui ci sera favorable aux régions.

- et son soutien indéfectible à l'idée selon laquelle une télévision doit être propriétaire de contenus, comme le montre la démarche de TF1 avec le rachat de Newen.

France Télévisions ne doit pas se cantonner à un simple rôle de diffuseur.

Produire fait partie de l'ADN de l'entreprise. C'est aussi un moyen de diversifier et pérenniser nos recettes, pour atteindre l'équilibre financier, bien mis à mal en ces temps difficiles. »

I / PRÉSENTATION DE DEUX PROJETS DE MODIFICATION DE STRUCTURE

La direction a le projet de modifier deux organisations en Alsace ainsi qu'en Bourgogne. Le CE rendra un avis lors de sa prochaine session, après étude plus approfondie en commission le 3 décembre prochain. Voici les grandes lignes :

1) Transformation d'un poste d'ouvrier d'entretien à Strasbourg, vacant, en un poste de technicien IMG au niveau du Pôle

Le poste d'ouvrier en question se trouve être "vacant" depuis plus de 10 ans, du fait de la longue maladie de celui qui l'occupait.

L'idée est donc de ne pas remplacer poste pour poste, mais de renforcer l'équipe IMG du Pôle.

Les élus ont soulevé le fait qu'il ne restera alors officiellement que 2 agents IMG dédiés à l'Alsace. La direction rappelle l'état de fait, existant depuis de nombreuses années, et l'évolution du mode de chauffage à Strasbourg, nécessitant moins d'entretien.

2) Transformation d'un poste d'assistante de locale en Alsace pour créer un poste de rédacteur en chef adjoint à Dijon

Le besoin à Dijon s'explique par la présence d'un adjoint actuel en longue maladie.

L'idée est donc de créer un nouveau poste, jusqu'au départ en retraite de l'adjoint en maladie. Ce poste est déjà en consultation, mais l'existence de la procédure en cours au CE sera précisée aux candidats.

Pour créer ce poste, la direction propose la transformation d'un ancien poste d'assistante de locale à Mulhouse : un des deux mi-temps qui existaient alors, avant qu'il soit décidé que la fonction soit occupée ensuite par un seul plein temps.

Par rapport à ces deux projets, FO a salué la démarche de la direction. En effet, celle-ci aurait pu se dispenser de ce débat en CE, en choisissant d'attendre début 2016 pour engager sa réforme. Les nouvelles dispositions sur le dialogue social le permettent. Notre syndicat n'a pas cautionné cette évolution, mais elle entrera néanmoins en vigueur le 1er janvier prochain.

II / PRÉSENTATION D'UNE EXPÉRIMENTATION EN TÉLÉTRAVAIL

Alors qu'une négociation va être engagée à l'échelle de l'entreprise durant le 1er trimestre 2016, la direction a choisi de tenter des expérimentations en Île de France mais aussi dans le Pôle Nord-Est, en Alsace.

Via un document transmis au CE, elle fait connaître aux élus les conditions dans lesquelles l'expérimentation se déroule.

Pour résumer, ça ne peut concerner que des activités qui peuvent être effectuées en dehors des locaux (notamment grâce aux NTIC). Par ailleurs, la direction fixe 5 critères au choix ouvrant la possibilité :

- l'éloignement géographique (plus d'une heure de trajet)
- l'âge : plus de 57 ans
- la situation de handicap
- l'état de santé
- et le cas des femmes enceintes

La direction définit également une organisation : signature d'un avenant pour 1 an, possibilité de renonciation, pas plus d'un jour par semaine (ou exceptionnellement 2), et association avec les CHSCT concernés.

Il est rappelé qu'il ne s'agit ici que de dispositions liées à cette expérimentation. L'ensemble du sujet fera donc l'objet de négociations pour le dispositif définitif.

III / INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ASSISES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FRANCE 3 NORD EST

1) Le détail du dispositif

En tout, dans toute l'entreprise, c'est une cinquantaine de rencontres qui sont prévues. L'idée : que 2 membres du comité exécutif viennent rencontrer les salariés durant 2 heures, entre 13 et 15h. Ces échanges seront ensuite relatés dans le "journal des Assises" sur le site Monespace.

Tout le monde peut y participer, sur la base du volontariat. Quelques dates sont déjà proposées pour le Pôle Nord-Est : le 26 septembre à Reims, le 4 décembre à Dijon, ou le 18 à Besançon.

Il existe par ailleurs un questionnaire en ligne sur Monespace, disponible jusqu'au 23 novembre.

2) Témoignage de FO après les 1ères Assises, au Siège

Un élu FO raconte : il a été surpris par le peu de monde, alors que le site compte 5000 salariés. Notre syndicat encourage tous les salariés à prendre le temps de s'y rendre et de s'y exprimer.

Les dirigeants n'ont pas apporté de réponses aux questions posées ; elle est repartie avec les commentaires et doléances entendus.

Autre surprise : près de 80% des sujets évoqués portaient sur des questions de RH.

Qu'en retenir pour la suite de l'histoire ? Probablement pas grand chose, sauf si, évidemment, l'entreprise venait à recouvrer ses moyens de production...

3) Un sujet majeur pour ces Assises, le retour à la détention des contenus

Certes, c'est un sujet dont la Présidente devra débattre, pour définir les contenus du COM, mais ce débat n'est normalement pas prévu avec les salariés.

C'est toutefois un point majeur pour l'avenir de l'entreprise publique.

FO dénonce en particulier l'escroquerie des décrets Tasca : ce fait selon lequel 420 millions d'euros issus de la redevance sont reversés à des sociétés de production privées, qui s'approprient ensuite la totalité des droits audiovisuels, sans avoir injecté un centime, et sans rétribuer nullement la chaîne publique (qui, pourtant, elle, a investi dans le projet).

Pour sa part, la direction du Pôle précise, à ce sujet, qu'il s'agit d'une période difficile, dans un contexte encore plus difficile, et que c'est au législateur de changer les choses. Elle ajoute par ailleurs que le repli interne n'est pas forcément une voie à privilégier pour le groupe...en expliquant qu'il ne faut pas opposer le public et le privé.

À cela, FO répond que nous ne réclamons pas 100% de production en interne, mais que nous demandons néanmoins une clarification : plutôt que de connaître, comme aujourd'hui, un système dans lequel l'argent public alimente le privé, nous devrions alors voir l'argent public financer des projets vraiment publics, alors que les projets privés devraient faire l'objet de financements privés.

Au final, c'est bien cette question qui se pose : le fait que, aujourd'hui, les diffuseurs n'ont pas le droit d'être détenteurs de contenus.

Sur ce point, les choses sont néanmoins en train d'évoluer, avec TF1 devenant propriétaire d'un important groupe de production (fournissant, pour l'essentiel, les différentes chaînes de France TV).

TF1 devient ainsi le 1er producteur français, et France TV devient, en quelque sorte, une "filiale de TF1".

La directrice du Pôle termine cet échange en rappelant la réaction immédiate de Delphine Ernotte Cunci suite à ce rachat de Newen par TF1, avant d'ajouter ensuite qu'elle ne pouvait qu'être d'accord avec ce qui avait été dit : toutes ces pratiques sont scandaleuses.

Enfin, pour FO, si ces Assises permettent d'insister sur cette nécessité de retrouver cette activité, alors ces rendez vous seront constructifs.

N'oublions pas que, en outre, mer, ou, plus près de chez nous, en Corse, nous disposons d'un savoir faire en matière de télévision régionale. Pourquoi ne pas transposer cette expérience dans nos régions (comme c'était prévu à la fin du 20ème siècle) ?

IV / QUESTIONS DIVERSES

1) Comment va se passer l'obligation de mutuelle pour les CDD et alternants ?

L'entreprise est dans l'obligation de proposer l'affiliation à Pastel Santé pour tout salarié dont la durée de présence continue excède 4 mois.

Ensuite, la situation est différente selon 2 cas :

- un CDD de moins d'1 an peut renoncer avec un formulaire
- un CDD de plus d'1 an ne peut renoncer que s'il est déjà affilié à une autre mutuelle.

Les alternants, eux, sont affiliés aussi, sauf s'ils ne le souhaitent pas parce qu'ils justifient l'affiliation à une mutuelle étudiante ou parentale.

Rappel : les CDI restent affiliés au minimum à la couverture individuelle, quelle que soit leur situation. La couverture familiale est toujours facultative, et constitue un avantage en nature sur le plan fiscal.

2) Primes de week-end pour les journalistes qui ont travaillé 12 week-ends dans l'année

L'accord parle de week-ends effectués sur une durée de 11 mois.

Une négociation est en cours pour aboutir à un futur Avenant (numéro 5) à l'accord, qui modifiera cette durée de 11 mois, pour la réduire à 10 mois.

Un problème demeure : les élus demandent que, lorsqu'il existe des week-ends à cheval sur 2 mois, le mode de comptage le plus favorable au salarié soit retenu.

FO en a profité pour souligner que, outre cette prime de week-end, il existe aussi des jours de congé dits "jours de contrainte d'activité", pour compenser le travail du week-end (sauf, curieusement, pour les journalistes au décompte horaire).

Notre syndicat considère donc que le 13ème mois versé aux journalistes ne correspond plus à la compensation du travail le week-end (telle que prévue lors de la rédaction de la Convention Collective des Journalistes), mais est devenu une prime.

En conséquence, il serait juste et équitable qu'un 13ème mois soit également versé aux PTA, comme cela se passe dans de nombreux journaux.

3) Les stagiaires de 3ème ne sont toujours plus les bienvenus en reportage, en Lorraine Champagne Ardenne.

La directrice du Pôle s'est engagée à remettre le sujet sur la table lors du prochain CO-DIR, pour demander au chef de centre (en sa qualité de président des 2 CHSCT de Lorraine et de Champagne-Ardenne) de revenir sur sa position et de l'assouplir.

4) Un nouveau chef de centre pour la Lorraine a-t-il été choisi lors du dernier comité mobilité du 18 novembre ?

Pas de réponse précise de la direction !

Il nous est dit cependant qu'il n'y a pas de volonté pour que cette situation transitoire perdure...même si la direction veut se donner le temps nécessaire pour effectuer ce choix dans de bonnes conditions.

Elle a réitéré par ailleurs ses remerciements à Monsieur Lemaire pour assurer de la sorte les responsabilités sur les 2 sites.

5) Dispositif Vigipirate

Il est rappelé que, lorsqu'un extérieur se présente sur un site, le salarié de France TV qui le reçoit doit venir le chercher, avant que le service « sécurité » ne relève son identité.

Par ailleurs, la direction précise que si des salariés en éprouvent le besoin, les psychologues du travail des différents sites sont à leur disposition. Leurs coordonnées ont été renvoyées via les services communication.

6) Communication des différents projets d'antenne et de web

Nous découvrons trop souvent par hasard l'existence de projets tant pour l'antenne que pour le web. Pour la direction, l'un comme l'autre sont au même régime : ils doivent être communiqués aux salariés. Il appartient aux différents DRA d'y veiller.

Prochain CE le 11 décembre à Strasbourg

Nous profitons de ce document pour vous rappeler que tous les comptes rendus FO des précédents CE sont disponibles sur notre blog FO France Télévisions :

fo-francetele.tv/compte-rendu-ce-et-dp/



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute :

Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)